DEPARTEMENT
DE LA COTE D'OR

VILLE DE DIJON

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 22 juin 2010

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (9) Mme BERNARD, M. BON, Mme CAZENAVE, Mme CHATILLON, Mme GINDRE , M. GOUDEAU, Mme HERVIEU, Mme TENENBAUM, Mme TOLLOT.

Membres excusés représentés : (4) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. BARRON (représenté par Mme GINDRE), Mme REVEL (représentée par M. GOUDEAU), Mme ROLLIN (représentée par Mme TOLLOT).

Membres excusés : (3) M. BERTHIER, Mme METGE, Mme LECOMTE LE GRAND.

Membre absent : (1) M. EL HASSOUNI.

Date de convocation : 15 juin 2010

Délibération n° : 30-2010
Objet : Compte Administratif – exercice 2009

Comme chaque année, le Conseil d'Administration est appelé, conformément à la loi, à se prononcer par un vote sur le compte administratif présenté par le Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Toutefois, en application de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration doit élire son Président pour la discussion de ce dossier.

En conséquence, le Conseil d'Administration nomme Madame Françoise TENENBAUM en tant que Présidente.

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les membres du Conseil d'Administation :

.../...

- donnent acte de présentation du compte administratif 2009 qui peut être résumé ainsi :

Budgets	Fonctionnement	Investissement
Budget Principal		
Excédent/déficit 2008 reporté	(E) 789 717,42 €	(E) 284 057,72 €
Recettes de l'exercice	11 893 751,78 €	214 736,63 €
Dépenses de l'exercice	11 940 734,45 €	365 777,47 €
Budget Annexe		
Résidence les Bégonias		
Excédent/déficit 2008 reporté	-	(E) 2 540,08 €
Recettes de l'exercice	1 878 181,56 €	34 719,87 €
Dépenses de l'exercice	1 878 181,56 €	26 805,39 €
Budget Annexe		
Résidence les Tulipes		
Excédent/déficit 2008 reporté	-	(E) 92 567,89 €
Recettes de l'exercice	780 909,24 €	46 949,63 €
Dépenses de l'exercice	780 909,24 €	27 191,22 €
Budget Annexe		
Résidence les Marguerites		
Excédent/déficit 2008 reporté	-	(E) 5 833,63 €
Recettes de l'exercice	1 614 860,98 €	103 472,64 €
Dépenses de l'exercice	1 614 860,98 €	49 164,90 €
Budget Annexe		
Résidence le Port du Canal		
Excédent/déficit 2008 reporté	-	(E) 15 100,86 €
Recettes de l'exercice	1 847 771,33 €	148 339,37 €
Dépenses de l'exercice	1 821 747,92 €	112 734,26 €
Budget Annexe		
Centre d'accueil de Jour les Marronniers		
Excédent/déficit 2008 reporté	-	(E) 1 676,80 €
Recettes de l'exercice	411 414,03 €	5 093,89 €
Dépenses de l'exercice	411 414,03 €	4 492,61 €

- constatent, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du trésorier principal relatives aux résultats de l'exercice, et aux différents comptes,

- attestent qu'au niveau du budget principal, le solde d'exécution de la section d'investissement s'élève à 133 016,88 €, et que le résultat comptable cumulé constaté à la clôture de l'exercice 2009 présente un excédent de 742 734,75 €,

- attestent qu'au niveau des budgets annexes, le solde d'exécution de la section d'investissement et le résultat comptable cumulé constatés à la clôture de l'exercice 2009 se présentent comme suit :

Résidences	Solde d'exécution de la section d'investissement	Résultat comptable cumulé
Résidence Les Bégonias	10 454,56 €	0,00 €
Résidence Les Tulipes	112 326,30 €	0,00 €
Résidence Les Marguerites	60 141,37 €	0,00 €
Résidence Le Port du Canal	50 705,97 €	26 023,41 €
Centre d'accueil de Jour Les Marronniers	2 278,08 €	0,00 €

- arrêtent les résultats définitifs énoncés ci-dessus et approuvent le compte administratif de l'exercice 2009.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :
Préfecture : 1
Registre : 1
Finances : 1
Receveur Municipal : 2

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE VILLE DE DIJON

Françoise TENENBAUM

PUBLIÉ LE 23 JUIN 2010

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :
30 JUIN 2010